

29 juin 2004

04.353

**Question Raoul Jeanneret****Une mesure foncièrement bonne?**

On apprend, sans surprise, que le Conseil d'Etat veut confirmer pour septembre 2004 la fermeture de l'office du registre foncier du district du Val-de-Travers et son intégration à celui de Tivoli avec les districts de Neuchâtel et Boudry. Toute mesure affaiblissant le tissu déjà fragile du tertiaire ne peut être reçue sans désappointement et déconvenue. Certes, on nous dira que ce transfert est une conséquence logique du développement informatique du service, il n'empêche qu'à l'ère du télétravail, dont l'application dans les régions périphériques est étudiée par la Haute école de gestion de Neuchâtel, on se demande si ce regroupement est vraiment inéluctable. Si le service présente une balance économique négative, ne peut-on y remédier par un transfert de travail à Môtiers? L'efficience est-elle toujours dans la concentration? Les délais pour la préparation des dossiers demandés par la clientèle seront-ils plus longs, plus courts, semblables?

Cette réorganisation, qui pourrait en augurer d'autres, signifie une diminution de la part du Val-de-Travers dans les charges de fonctionnement de l'Etat, alors que l'on pensait avoir renversé cette tendance avec l'implantation, au centre sportif de Couvet, des services de la protection civile et des affaires militaires.

Nous avons encore deux préoccupations essentielles à formuler:

- la première, qu'un accès aux prestations dans la proximité soit sauvegardé dans la vallée (par exemple un guichet personnalisé fonctionnant à travers une administration communale);
- la seconde, que soit maintenue l'antenne pour poursuites et faillites pour laquelle, d'ailleurs, le personnel actuel du registre foncier avait été formé et qui devra être remplacé.